Département d'Indre et Loire

Commune de Villiers au Bouin

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

**L'an deux mil vingt –deux, le vingt-six janvier 19 heures**

**Le Conseil Municipal de la commune de VILLIERS AU BOUIN, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente, sous la présidence de M. SAMEDI**

**Etaient présents : MM SAMEDI, BODIN, Mme FONTENAY, BERTHELOT, GABOUT, PELLEROT, ZALIVADNI, Mmes BRUNET, BRIAND, LEDOUX, MM. DE BOUILLÉ, JUMELIN, formant la majorité des membres en exercice.**

**Absents excusés : MM. JUSSEAUME, RIMBAULT, Mme MARTIN**

**M. GABOUT a été désigné en qualité de secrétaire**

**DEBAT SUR LES ORIENTATIONS GENERALES DU PROJET D'AMENAGEMENT ET DE**

**DEVELOPPEMENT DURABLES**

Considérant qu'un débat sur les orientations générales du Projet d’Aménagement et de Développement Durables (PADD) a lieu au plus tard deux mois avant l'arrêt du projet de PLU, il a été présenté au Conseil Municipal les orientations du PADD à savoir :

 - Un cadre rural à préserver

Protection de l'environnement, et en particulier des boisements, des cours d'eau, des haies...

La préservation du patrimoine bâti et des formes urbaines traditionnelles

Le cadre rural préservé est le support d'un tourisme vert, que le PLU soutient.

- Des lieux de vie confortés

Cette orientation vise à renforcer la centralité de la commune : son bourg. Elle s'assure que les nouveaux logements seront construits dans ou à proximité immédiate du bourg.

Le renforcement de la centralité passe également par le maintien des commerces, services et équipements présents et par la valorisation des abords de la Fare, comme lieu de récréation.

- Une campagne productive

Cette orientation favorise le maintien des activités économiques du territoire telles que l'activité agricole, la cimenterie, les entreprise locales. . . Elle valorise également les ressources du territoire comme le captage d'eau potable, la carrière ou encore le potentiel en énergie renouvelable, tout en assurant la préservation des paysages.

**ANIMATION ASSEMBLÉE DE LA PENTECÔTE**

Le Conseil Municipal retient la proposition de la Chorale « I TRAGUINI » pour un concert le dimanche de Pentecôte de chants corses pour un montant de 450€.

**RESULTAT DES MAISONS DÉCORÉES A NOËL**

Le Conseil Municipal prend connaissance des résultats des maisons décorées à Noël et accorde les primes comme suit : 1e prix : 70€, 2e prix : 60€, 3e prix : 50€, 4e prix 40, 5e et 6e prix 30€.

**ALARME ECOLE**

Le Conseil municipal accepte le devis de Touraine Alarme pour la remise à niveau de l'alarme de l'école pour un montant de 1 323.00€ TTC

Le conseil municipal est informé de l'animation retenu pour le repas des anciens du 5 mars 2022 d'un montant de 463.01€, du recrutement d'un adjoint technique contractuel à compter du 1 er mars pour une durée de 10 mois.

Le conseil municipal donne son accord pour la réalisation de devis pour l’acquisition d’une débroussailleuse et des bancs.